

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Gentilly (94250)

Réponses de Nicolas Gourin, au nom de la liste « Gentilly au Coeur »

– le 12/02/2020 à 15:28 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : par exemple PVC

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : notamment est-ouest

Action n°5 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Paris, Montrouge, Arcueil, KB.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. au quartier de la Reine Blanche, au Plateau, au Centre ville

Action n°7 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Une mesure qui marche en particulier pour faire respecter la ville 30 est de repenser le plan de circulation pour que "mon quartier ne soit pas un raccourci"

Action n°8 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. rue Dr. Ténine, rue Romain Rolland devant l'Ecole Lamartine, rue Jean Louis devant l'Ecole P&M Curie, rue M. Berthelot à l'école Courbet

Action n°9 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°10 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Ou même tout simplement supprimer la circulation à toute heure devant les écoles.

Action n°11 : je m'engage

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé véligo gare RERB et future ligne 14.

Action n°13 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°14 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Les vélobox sont encore au stade d'expérimentation je m'engage donc à les tester sur la commune

Action n°15 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°16 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Pour le PLU prévoir que les locaux vélos doivent être au rez de chaussée ou immédiatement accessibles depuis la rue, plus c'est facile plus ça encourage

Subventionner seulement pour l'habitat social, les copropriétés privées doivent financer elles-mêmes ces dépenses d'équipement

Action n°17 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Sur critères sociaux, plafonné et ne pas oublier d'en faire la publicité pour que la population soit informée

Action n°18 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°19 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

vélo-écoles pas seulement pour les enfants

L'atelier de réparation pourrait être un commerce du centre-ville

Action n°20 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Dans la maison des associations

Promouvoir une culture vélo

Action n°21 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

En partenariat avec une association et à l'échelle de la ville voire avec les villes voisines

Action n°22 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

A intégrer au complexe sportif Maurice Baquet après sa rénovation

Action n°23 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°24 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°25 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Commentaires généraux

Le plan vélo et mobilités douces au sens large devra s'intégrer dans tous les sujets de la ville, dans le PLU, dans l'urbanisme, le logement, l'éducation, etc.

Il faudra également prévoir les aménagements et incitations sur la durée du mandat afin de rattraper le temps perdu tout en n'oubliant pas pédagogie et écoute, et sans paralyser la ville dans des travaux mal coordonnés. Les aménagements doivent être pensés pour et avec les Gentilléens.

Enfin il faudra réellement instaurer un dialogue avec les villes voisines pour s'assurer des continuités et construire nos aménagements ensemble, par exemple avec le RER vélo.